

64R009

# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)

NOTA : Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie. Les fiches remplies sont à adresser à : Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays : France    2. Date: 28 décembre 1992

3. Numéro de référence : **64R009**  
(à remplir par le responsable de la base de données)

## 4. Nom et adresse du compilateur :

Parc National de la Guadeloupe  
Habitation Beausoleil  
BP 13 - Montéran  
97120 SAINT-CLAUDE  
Tél: (590) 80.24.25  
Fax: (590) 80.05.46

5. Nom de la zone humide : Grand Cul-de-Sac Marin de la Guadeloupe

6. Date de l'inscription sur la liste de Ramsar :

7. Coordonnées géographiques : L : 61°35'    I : 16°20'

8. Situation générale : (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

Dans l'île de la Guadeloupe, située au milieu de l'arc des Petites Antilles. Lagon, et zones littorales associées, ouvert sur la mer des Caraïbes, en relation avec le Petit Cul-de-Sac Marin par la Rivière Salée séparant les îles de la Basse-Terre volcanique et de la Grande-Terre calcaire; à quelques kilomètres de l'agglomération de Pointe-à-Pitre, principale ville de la Guadeloupe, Région monodépartementale d'outre-mer.

9. Superficie : Environ 20 000 ha dont 8 000 terrestres

10. Type de zone humide : (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

**(A)** - B - **(C)** - E - F - G - **(I)** - J - **(R)** - **(T)**

11. Altitude : moyenne +1 m (-30 m à + 35 m)

12. Description : (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Vaste lagon limité au nord par une barrière corallienne. La zone littorale associée comporte une grande variété de milieux humides "terrestres": marais saumâtres, prairies humides, vasières, forêts marécageuses d'eau douce et surtout mangroves.

13. Traits physiques : (par ex. géologies; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

Le lagon est marqué par un ancien réseau hydrographique immergé. Dans le lagon, les eaux d'origine continentale (Grande Rivière à Goyave principalement, plus de 130 km<sup>2</sup> de bassins versant) ou marine (eaux du large ou du Petit Cul-de-Sac Marin) s'écoulent globalement d'Est en Ouest. Les eaux sont parmi les plus chaudes de la région (29°C).

Le lagon est ceinturé au Sud par des plaines plus ou moins accidentées, recouvertes d'argiles latéritiques (Basse-Terre, plaine des Abymes) ou des vertisols calciques et hydromorphes.

Ces plaines se terminent par une zone marécageuse en contact avec la mer, où la "mangrove" se développe sur des alluvions argileuses ou des sols organiques (vases et tourbes racinaires).

La pluviométrie annuelle de la région est de l'ordre de de 1 500 à 1 700 mm, et marquée par une grande variabilité interannuelle qui se manifeste dans l'évolution des paramètres physico-chimiques régulant les écosystèmes.

**14. Caractéristiques écologiques :** (principaux types d'habitats et de végétation)

*Milieux terrestres :*

- mangroves : - mangrove de bord de mer à *Rhizophora mangle*
  - mangrove arbustive à Palétuvier rouge et Palétuvier noir
  - mangrove haute à Palétuvier
- forêt marécageuse à *Pteroçarpus officinalis*
- formations herbacées inondables :
  - marais saumâtres à *Cladium* et *Agrostichum*
  - marais d'eau douce à *Rhinchospora* et *Thelypteris*
  - prairies humides à *Philoxerus* et *Sporobolus*
  - prairies humides à Cyperacées, Graminées et Papilionacées
- vasières à *Rhizophora mangle*

*Milieux marins :*

- récifs coralliens
- prairies sous-marines à *Thalassia*

**15. Régime foncier et propriété :**

*(a) du site*

- Domaine public maritime (DPM) appartenant à l'Etat
- Domaine public lacustre (DPL) appartenant à l'Etat
- Collectivités locales (communes) et propriétaires privés

*(b) des zones environnantes*

- Collectivités locales et propriétés privées

**16. Mesures de conservation en vigueur :** (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- Réserve Naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin (décret n° 87-361 du 23 novembre 1987)
- Réserve de la Biosphère de l'archipel de Guadeloupe -programme MAB/UNESCO- (novembre 1993)

**17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :** (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

Plan de gestion en préparation.

**18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines**

*(a) sur le site*

- en dehors de la Réserve Naturelle: pêches artisanales en mangrove (palourdes, crabes ...) et dans le lagon (poissons, lambis, crustacés...)
- chasse (en dehors de la Réserve Naturelle),
- cultures vivrières (cresson, madère ...) et élevage bovin extensif au piquet.

*(b) aux alentours/dans le bassin versant*

- culture intensive de la canne et de la banane,
- élevage bovin extensif au piquet.

**19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement :** (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

**(a) sur le site**

- Développement d'infrastructures touristiques (marina) sur le littoral.
- Projet de centrale thermique et de zone industrielle sur les marais de Port-Louis.

**(b) aux alentours/dans le bassin versant**

- Pression urbaine importante en limite des zones de mangroves (décharges sauvages, déboisements...).
- Pollution en provenance du Petit Cul-de-Sac Marin (via la rivière salée) et du bassin versant de la grande rivière à Goyave (pesticides, engrais, vinasses ...).
- Construction de la liaison routière (Rocade nord) port-aéroport
- Basculement de l'aéroport.

**20. Valeurs hydrologiques et biophysiques :** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc ...)

Valeurs importantes du cordon de mangrove essentiellement :

- rôles biologiques: - rôle essentiel de "nursery"  
- zone de nourrissage et de halte pour les oiseaux migrateurs.
- rôles physiques et chimiques : - protection des côtes basses contre l'érosion,  
- régulation chimique des eaux  
- purification de l'air  
- effet tampon en cas de marée de tempête

**21. Valeurs sociales et culturelles :** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

- Ressource importante de poissons, coquillage et crustacés, pour les pêcheurs des six communes avoisinantes (Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Abymes, Petit-canal, Port-Louis).
- Possibilités d'aquaculture en bassin.

**22. Faune remarquable :** (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

Faune aviaire très diversifiée (migratrice, erratique, sédentaire, nicheuse...)

- oiseaux marins (Pélican brun, Sternes, Frégates ...),
- petits échassiers (Bec crochu, Aile blanche, Barge, Pluviers ...),
- nombreux limicoles (Chevaliers ...),
- canards (Sarcelle américaine, Fuligule à tête noire, Plongeon, Siffleur ...),
- divers hérons (Aigrette, Crabier bois, Kio, Garde-boeuf, Grand héron gris),
- autres (Martin pêcheur, Poule d'eau, Rales, Balbuzard pêcheur, Pic noir...).

**23. Flore remarquable :** (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

L'une des plus importante mangrove et forêt lacustre des Petites Antilles.

**24. Recherche et équipements scientifiques :** (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

- Suivi des écosystèmes récifaux et herbiers sous-marins
- Impact du cyclone Hugo (oct. 87) sur la mangrove; régénération; productivité ...
- Suivi des populations aviaires (passeraux) des forêts du littoral.

**25. Education et information :** (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

- Brochure de présentation de la Réserve Naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin,
- Visites organisées avec les scolaires,
- sentier sur pilotis et observatoire en cours d'élaboration.

**26. Récréation et tourisme :** (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

- Tourisme de masse organisé : bateau de 10 à 50 personnes (voire plus de 150 personnes); principalement sur l'îlet à Caret, affluence continue toute l'année
- Tourisme non organisé surtout les week-ends et les vacances scolaires.

**27. Organisme de gestion :** (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Parc National de la Guadeloupe  
 Habitation Beausoleil  
 BP 13 - Montéran  
 F97120 SAINT-CLAUDE

**28. Juridiction :** (territoriale - c'est-à-dire Etat ou Région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc ...)

- Ministère de l'Environnement
- Région Guadeloupe

**29. Références bibliographiques :** (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

Documentation du Parc (Bibliographie ISIS/PNGUA)

- \* IMBERT D., BLAND F. et F. RUSSIER, 1988 : " Les milieux humides du littoral guadeloupéen". ONF/RNGCSM, Guadeloupe 61 p.
- \* "Etude de la Mangrove et de la zone côtière en Guadeloupe". Travaux de l'INRA/CRAAG" 1981, 218 p. rap. dactyl.
- \* Collectif, 1985. "Le Grand Cul-de-Sac Marin". Action CORDET, rap. dactyl. 220 p.
- \* BELBEOCH, B., 1983. "Les oiseaux de la mangrove" n°9 - Parc Naturel/ONF Guadeloupe : 150 p.

**30. Raison de l'inscription :** (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

1(a) - 2(b) - 2(c) - 3(b)

**31. Carte du site :** (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)